

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa session tenue le 6 novembre 2018, adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-18 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-17 – CLAUSE
DE TAXATION (MODIFICATION DE LA
CHARTRE DES UNITÉS)**

AVIS PUBLIC est également donnée que ce règlement est déposé au bureau du Directeur général et Secrétaire trésorier, sis au 100, chemin Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

AVIS PUBLIC est aussi donnée que ce règlement a été approuvé par :

1. Le conseil municipal, le 6 novembre 2018
2. Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 avril 2019

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 6 novembre 2018.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 24^{ième} jour du mois d'avril 2019.

NOTICE OF PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the council of the Municipality of Chelsea, at a sitting held November 6th, 2018, has adopted the following By-law:

**BY-LAW NUMBER 1096-18 MODIFYING
BY-LAW NUMBER 1039-17 – TAXATION
CLAUSE (MODIFICATION OF THE UNITS
TABLE)**

PUBLIC NOTICE is also given that this by-law is kept in the office of the Director General and Secretary-treasurer, located at 100 chemin Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 and is available for consultation by any interested party, during normal business hours.

PUBLIC NOTICE is also given that this by-law has been approved by:

1. Municipal council on November 6th, 2018
2. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation April 5th, 2019

NOTICE is further given that this by-law has come into effect November 6th, 2018.

GIVEN AT CHELSEA, QUÉBEC, this 24th day of the month of April 2019.



Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier